

**Zeitschrift:** L'Émilie : magazine socio-culturelles  
**Herausgeber:** Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe  
**Band:** [90] (2002)  
**Heft:** 1464

## Inhaltsverzeichnis

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



DR

Andrée-Marie Dussault

## Sommaire

### 5 Actualité

Attac-jeunes appelle à la mobilisation contre l'AGCS  
Relance de *Nouvelles Questions Féministes* depuis la Suisse

### 7 Anecdotes sexistes

### 8 Débat

Doit-on d'emblée affirmer son féminisme au travail ?

### 9 Actrice sociale

Micheline Calmy-Rey

### 10 Cahier-livre de l'Inédite

### 14 Dossier

A droite toutes !

### 20 Société

Au cœur du débat sur l'avortement :  
exister comme individu  
Rions des misogynes, le ridicule tue !

### 22 Culture

Une biographie  
de Clara Schumann révèle une star  
Voyage en Féminie avec  
l'historienne Micheline Dumont

**Prochain délai de rédaction 10 août**  
**Bonnes vacances à notre lectorat !**

## A la bonne heure !!!

Bravo! La Suisse entre dans le deuxième millénaire en intégrant, avec quelques décennies de retard certes, le club restreint des pays qui accordent le droit d'avorter à leurs citoyennes. La majorité des gens jouissant du droit de vote en Suisse et qui en ont usé, s'est montrée favorable au régime du délai : l'avortement n'est donc plus un crime en Suisse... A condition bien sûr, que la grossesse n'ait pas dépassé les 12 semaines réglementaires et que la «détresse» du sujet concerné soit évoquée. Sinon... Grand merci à celles qui se battent depuis des années (certaines depuis plus trente ans...) pour que les femmes puissent légalement avoir accès à une interruption de grossesse dans de bonnes conditions. Merci à celles qui ont répété sans relâche que l'autodétermination est un droit humain fondamental non négociable et qui ont eu la patience de répondre inlassablement à des arguments tels «un embryon est une personne» ou «Dieu est contre l'IVG». Sans leur acharnement, non seulement les femmes n'auraient pas accès aujourd'hui à un service de qualité pour avorter si nécessaire, mais les moyens de prévenir les grossesses non désirées ne seraient pas aussi développés, connus et accessibles. Les femmes arrivent de loin et l'acquisition du droit à l'avortement libre (mais pas encore gratuit) est un moment hautement symbolique dans leur histoire : il marque la reconnaissance de l'autonomie des femmes et de leur capacité à prendre des décisions qui les concernent au premier chef. Wow! Hier encore, jugées

inaptes à prendre leurs responsabilités, elles avaient recours aux moyens du bord pour mettre un terme à une grossesse non désirée ; aujourd'hui, la société fait un pas en avant et reconnaît aux femmes le droit à faire de même dans des conditions acceptables, sans risques sanitaires ni menaces de condamnation. Et c'est tout à l'honneur de cette société. C'est donc une bonne chose que la Suisse suive l'exemple des autres pays Occidentaux, même si sa législation n'est de loin pas parmi les plus progressistes. Mais plutôt que de crier victoire, il convient mieux de soupirer «Enfin!!!». Car il y a quelque chose d'aberrant, voire d'humiliant dans le fait de revendiquer, voire de quémander le droit à l'avortement. La question se poserait-elle si les hommes possédaient un utérus ? Le cas échéant, elle ne s'inscrirait pas dans le Code pénal. Il y a quelque chose qui choque lorsque l'on considère le temps, l'énergie, l'intelligence investis dans un combat qui ne devrait pas en être un tellement il devrait aller de soi que c'est à chacun-e de gérer sa vie et son corps, surtout lorsque ces ressources auraient pu être investies ailleurs pour construire plutôt que pour réparer une injustice. Mais injustice à réparer il y avait et on assiste aujourd'hui à une victoire du féminisme sur l'extrême droite. Victoire d'autant plus emblématique dans un contexte social où, quasi systématiquement, on omet de reconnaître que cette dernière est éminemment patriarcale. Merci à la minorité qui nous y a conduit. \*